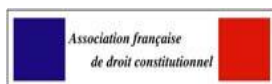


# Association française de droit constitutionnel



Compte rendu de **l'Assemblée générale 2014**  
tenue à  
l'Amphithéâtre Malraux, Faculté de droit de l'Université Jean-Moulin Lyon 3  
Manufacture des Tabacs, 16 rue Rollet à Lyon dans le 8<sup>e</sup> arr.

le **jeudi 26 juin 2014**

## **I - Bilan et propositions du président Bertrand Mathieu**

Bertrand Mathieu, qui a annoncé qu'il ne se représenterait plus pour un nouveau mandat, ouvre l'Assemblée générale à 17h05.

Sous sa présidence, ont été mises en place des réunions régulières avec les associations italienne et espagnole, réunions appelées « trilatérales » organisées chaque année à l'occasion de séminaires thématiques avec le soutien des centres de recherches de Toulon et de Pau. De même ont été créées des relations bilatérales régulières avec les constitutionnalistes coréens.

Il estime qu'il convient de développer les relations institutionnalisées avec les pays de la Méditerranée d'une part et les pays de l'Europe de l'Est d'autre part, y compris avec la Russie et les États de la CEI. En effet, l'existence de divergences profondes ou même de conflits constitue l'incitation à relancer le dialogue. De ce point de vue, l'idéologie ne doit pas prendre le pas. De la même manière, il faut développer un dialogue avec la Chine. Il est aussi utile de le développer, avec des pays dont la politique est controversée, par exemple la Hongrie.

Sur le plan organisationnel, un projet ne peut fonctionner que s'il est porté par l'un ou quelques uns des membres de l'AFDC et non pas uniquement par les instances dirigeantes qui doivent valider et coordonner les projets sur une base d'excellence scientifique. La réputation de l'association est à ce prix.

Matériellement le dialogue entre les membres de l'AFDC et vers l'extérieur doit emprunter les voies de l'Internet. Tous les moyens techniques modernes doivent être utilisés, le site, qui vient d'être rénové, mais aussi Facebook et Twitter.

Il souligne l'intérêt des 2 revues de droit constitutionnel dans lesquelles s'impliquent de nombreux membres de l'association : la *Revue Française de Droit Constitutionnel* et la *Revue Constitutions*.

Le cœur des activités est d'ordre scientifique. Qualité, pluralisme et participation s'imposent. L'association doit se recentrer sur sa discipline dans l'ensemble de ses compétences, par exemple ne pas négliger les aspects institutionnels alors même que la QPC a en France relevé notre discipline. Mais le seul acteur des droits n'est pas le juge contrairement à ce qu'un prisme déformant voudrait faire croire.

D'autre part, le droit constitutionnel est d'abord une discipline. Bertrand Mathieu attire l'attention des membres sur une dérive qui le menace : un fort courant de pensée considère que l'enseignement du droit devrait se concentrer sur des études de cas en privilégiant les analyses extra-juridiques, sociologiques par exemple ; de même au niveau international, lors du congrès d'Oslo, des intervenants non constitutionnalistes occupaient la plus grande place lors des séances.

L'enjeu dépasse le cadre disciplinaire : notre conception du droit, alors même que les méthodes seraient à revoir, offre une construction qui s'appuie sur des principes pour en décliner les applications. Cette méthode ouvre à une analyse critique de l'ensemble du droit, elle permet de comprendre les cohérences et de détecter les incohérences, de combler des vides. À l'inverse les cliniques du droit développent une analyse casuistique du droit dans laquelle la subjectivité occupe une place importante. Écarter la vision doctrinale du droit constitue un choix qui dépasse largement les enjeux pédagogiques et professionnels et renvoie à des enjeux de société. Pour schématiser, la conception doctrinale du droit exprime la vision d'une société ordonnée à partir de valeurs que le droit concrétise autant qu'il en exprime les mutations. Le droit clinique renvoie à une société décomposée, dans laquelle le droit a pour mission de réaliser un équilibre par des micro-compromis toujours remis en cause. Le droit et les juristes qui sont à son service sont un outil de cohérence dans une société qui en a plus que jamais besoin. Nous devons rester des ingénieurs ou des mécaniciens pour intervenir dans un domaine dans lequel nous sommes compétents, la technique juridique qui doit se fonder sur la théorie.

Plus concrètement notre association devra rechercher de nouvelles sources de financement, si les cotisations parviennent difficilement à équilibrer nos charges, elles ne nous permettent pas d'être une force d'intervention. Alors que les ressources publiques sont durablement asséchées, il nous appartiendra de réfléchir à d'autres financements venant d'organisations professionnelles et pourquoi pas du secteur privé, en surmontant nos réticences tout en veillant à ne pas sacrifier notre indépendance.

Enfin notre plus belle réussite, ce sont nos journées d'études décentralisées toujours plus nombreuses, qui réunissent des équipes de recherches géographiquement et thématiquement diverses afin de promouvoir une réelle recherche collective, permettant aux jeunes chercheurs de n'être pas seulement spectateurs des grands messes parisiennes annuelles, mais de créer entre eux des relations qui forgeront l'avenir de notre association.

Le colloque à l'ancienne, faisant se succéder des intervenants chevronnés pour des monologues successifs, a probablement vécu. D'autres formes de colloque ou séminaires plus participatifs sont à développer ou à inventer.

Le Conseil scientifique, devenu un organe clé de notre association, joue en la matière un rôle majeur. Le rôle de la commission « jeune recherche » est également de ce point de vue à saluer.

Le président Mathieu renouvelle ses remerciements à tous, membres de l'association qui ont appuyé et enrichi ses projets, du conseil scientifique, du conseil d'administration, aux membres du bureau.

***Voir l'intégralité de son discours dans le document « Discours Bertrand Mathieu. AG Lyon 2014 ».***

## II - Rapport moral

Le rapport moral 2013 est présenté par Anne Levade, secrétaire général.

Le conseil d'administration s'est réuni les 23 mai et 11 octobre, précédé comme à chaque fois par une réunion du bureau et une réunion du conseil scientifique.

Précédant la journée d'études nationale, sur le thème « Droit international public et Constitution », journée qui a été l'occasion d'établir des liens avec la Société française de droit international, il y a eu 9 journées d'études décentralisées.

Le premier Prix Jean Rivero a été décerné en partenariat avec l'Association française de droit administratif.

Le flux des nouveaux adhérents est régulier : de 20 à 25 nouveaux membres par an, très majoritairement de jeunes chercheurs, doctorants ou enseignants-chercheurs.

Le rapport est adopté à mains levées et à l'unanimité.

## III - Rapport financier

Xavier Philippe présente le rapport financier 2013.

2013 a été une année pré-congrès donc avec une activité financière classique :

Recettes :

Montant total : **17 215,68 €** (dont 5000 de subvention pointée pour une publication)

Cotisations des membres :	9 863 €
Cotisations des centres de recherches : 11 soit	2 200 €
Recettes diverses* :	152,68 €

Dépenses : **11 146,33 euros**

Colloques (Constitution et santé, Cour de cassation) :	1 986,35€
Cotisations à l'AIDC et réunion de Rio:	1 823,86 €
Préparation du congrès :	1 540,56 €
Informatique, logiciel :	1 246,45 €
Journées d'études :	1 090,00 €
Décès	831,95€
Appel de cotisations :	830,06 €
Frais de fonctionnement **:	631,61 €
Site Internet	480,50 €
Frais de banque :	370,49 €
Réunions du CA, CS et bureau :	314,50 €

soit un solde positif de 6 069,35 euros (moins les 5000 euros de subvention pointée)  
soit réellement : **1 069,35 €**

Le rapport est adopté à mains levées et à l'unanimité.

---

\* Premières inscriptions au congrès et des remboursements

\*\* à noter que la ligne fixe de l'AFDC a été supprimée, les échanges se faisant essentiellement par Internet

#### **IV - Élection des membres du collège A du conseil d'administration**

L'ordre du jour amène l'élection du collège A du conseil d'administration (15 sièges).

11 membres ont fait part de leur demande de renouvellement.

4 des membres sont sortants (demande ou décès)

La nouvelle composition proposée du collège A est donc la suivante :

BARTHÉLEMY Jean	Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
BENETTI Julie	Professeur Université de Reims Champagne Ardenne
BERGOUIGNOUS Georges	Directeur Assemblée Nationale et Prof. associé Université Paris I
BESSON Marc	Ingénieur d'études Aix-Marseille Université et AFDC
BIOY Xavier	Professeur Université Toulouse Capitole - Institut Maurice-Haurriou
BLACHER Philippe	Professeur, Directeur Université Jean-Moulin Lyon 3 - CDC
DE BECHILLON Denys	Professeur Université de Pau et des pays de l'Adour
DELCAMP Alain	Ancien Secrétaire général du Sénat
GHEVONTIAN Richard	Professeur, vice-président de Aix-Marseille Université ILF-GERJC
HERIN Jean-Louis	Secrétaire général de la Présidence Sénat
HOURQUEBIE Fabrice	Professeur Université Montesquieu Bordeaux IV - CERCLE
JAUME Lucien	Dir. de recherche CNRS Centre de recherches pol. de Sciences Po - FNSP
LE POURHIET Anne-Marie	Professeur Université Rennes I
LECUCQ Olivier	Professeur, directeur de l'IE2IA Université de Pau et des pays de l'Adour
PONTHOREAU Marie-Claire	Professeur Université de Bordeaux

Sauf demande de la part d'un des membres présents, le président Mathieu propose un vote global et à main levée. Il n'y a pas de demande.

Le trésorier rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote.

Après vérification et enregistrement des procurations (11), il est procédé au vote :

Les 15 candidats sont élus à l'unanimité, moins une voix.

La première réunion du nouveau Conseil d'administration est fixée au 27 juin 2014 à 14h30 pour l'élection du bureau et du président.

#### **V - Programme scientifique 2014/2015**

Bertrand Mathieu donne la parole à Dominique Rousseau pour qu'il présente le programme scientifique 2014/2015.

Dominique Rousseau remercie Bertrand Mathieu pour la qualité de sa présidence et le plaisir qu'il a eu de travailler avec lui.

Il évoquera 3 points :

1) Les thèmes des années écoulées :

- La démocratie
- l'élection présidentielle
- les rapports entre le droit constitutionnel et le droit international public.

Ces thèmes, proposés par le conseil scientifique et validés par le conseil d'administration, ont permis de se réapproprier un certain nombre d'objets de

recherches que l'on avait un peu oubliés ou laissés à d'autres disciplines, par exemple la démocratie laissée à l'étude des historiens et des philosophes.

Le choix des thèmes a permis de revenir dans le débat théorique, philosophique, doctrinal sur des objets jusque là délaissés. Cela nous a conduit à retenir pour 2015 un thème fédérateur : ***La relation du droit constitutionnel avec les autres sciences.*** Outre philosophes et historiens, cela inclura physiciens, mathématiciens, ...

Le travail se fera dans les journées d'études décentralisées pour aboutir fin 2015, début 2016 à la journée nationale.

En préparation 3 autres manifestations :

- en hommage à Jean-Claude Colliard : ***Le droit interne des partis politiques*** ;
- La ***Magna Carta*** pour le 800<sup>e</sup> anniversaire, sous la conduite de Jean-Pierre Machelon et Emmanuel Cartier ;
- ***L'impact de la guerre 1914-18 sur le fonctionnement des institutions de la France***, sous la conduite de Didier Maus.

Un des points importants du mandat de Bertrand Mathieu et de ces 3 dernières années était que les journées d'études nationales étaient précédées de l'organisation de journées d'études décentralisées, ce qui a permis de solidifier la recherche en droit constitutionnel là où elle existait déjà , mais aussi de la relancer dans des universités où elle était un peu délaissée, à ce titre Lyon est un bon exemple avec l'organisation du Congrès.

Les journées d'études décentralisées permettent de dynamiser la recherche en droit constitutionnel et aussi de mettre le centre de droit constitutionnel en relation avec d'autres centres de recherche en droit administratif, international, science politique, etc. Cela paraît très important pour le dynamisme de l'association.

Dernier point à souligner :

La création, durant le mandat de Bertrand Mathieu, de la commission jeune recherche en droit constitutionnel, à l'initiative de Jean-Philippe Derosier, auquel a succédé Émilie Debaets. Cette commission organise sous la responsabilité du Conseil scientifique chaque année une journée d'études, un prix de la meilleure communication qui est publiée dans la revue de droit public, et elle participe aux congrès en organisant une table ronde.

La composition du conseil scientifique est totalement démocratique, y participent les collègues qui ont organisé des journées d'études décentralisées, et tous ceux qui y sont intéressés.

## **VI - Questions diverses.**

### **1 - Cotisations 2015**

Le trésorier rappelle que c'est l'assemblée générale qui fixe le montant des cotisations :

Après débat il est décidé de passer la cotisation normale à 48 € mais de maintenir la cotisation « jeune » à 20 € ainsi que la cotisation Centre de recherche à 200 €.

La décision est prise à l'unanimité des votants moins 4 voix contre et 1 abstention

## **2 - Site Web**

Concernant le site Internet, Marc Besson fait un rapide bilan, rappelant que le site a en moyenne 16 000 visites par mois avec 40 000 pages consultées. Ce sont particulièrement les actes des congrès qui expliquent le succès du site.

## **3**

Bertrand Mathieu donne la parole à Ferdinand Mélin-Soucramanien qui annonce qu'en raison de ses nouvelles fonctions de déontologue à l'Assemblée nationale, il souhaite quitter le bureau mais en restant membre du Conseil d'administration.

Il rappelle également que ce sera en septembre le 10<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Louis-Favoreu.

La séance est levée à 17h58